



CONSEIL NATIONAL de la TRANSITION ECOLOGIQUE

Stratégie Nationale Biodiversité 3 :

Avis et propositions de la CGTT
pour une politique ambitieuse
de préservation et restauration
des Ecosystèmes marins et terrestres

Version pour le GT CNTE SNB 3 - 14 Février 2022

1/ L'URGENCE d'AGIR VRAIMENT

Les conclusions du rapport de l'IPBES 2019 sont sans appel : le rythme de la dégradation des environnements terrestres, aquatiques et marins s'accélère;

75 % des milieux terrestres sont « sévèrement altérés » par les activités humaines; 66 % du milieu marin a été « significativement modifié »; un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, sur 8 millions d'espèces connues, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant et qui constitue la 6ème crise d'extinction d'espèces sur Terre ; l'abondance des espèces locales, y compris des espèces encore communes, a diminué de 20 % en moyenne depuis 1900.

Ces tendances globales sont aussi valables pour la France : la liste rouge des espèces menacées pour la France métropolitaine établit que 14 % des mammifères, 24 % des reptiles et amphibiens et 32 % des oiseaux nicheurs sont en voie de disparition, les connaissances sur d'autres groupes sont encore très lacunaires (ex : Insectes)

Comme le souligne le rapport conjoint GIEC-IPBES 2021 et le dernier rapport du GIEC 2021, la crise climatique et le déclin de la biodiversité sont deux phénomènes connexes et se renforcent mutuellement : **la préservation et la restauration de tous les écosystèmes marins et terrestres et de leur biodiversité ne peuvent plus attendre**, y compris pour lutter contre le réchauffement climatique global

2/ Et pourtant ... les POLITIQUES "BIODIVERSITE" VEGETENT

Les politiques de préservation et de restauration des milieux naturels sont en péril, malgré toute la motivation des personnels des services et établissements concernés :

→ **toutes les politiques de connaissance de la biodiversité, marine et terrestre végètent**, faute d'investissements suffisants par les gouvernements successifs.

Les mises à jours des données et zonages "biodiversité", les efforts d'inventaires et de recherche scientifique, les programmes de cartographie sont très insuffisants : les données centralisées avec difficultés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et les services des ministères en charge de l'Ecologie depuis plus de 30 ans, restent largement en deçà des besoins. De grandes zones de la France ne disposent pas d'une cartographie de la végétation à l'échelle nationale, la connaissance

des “trames vertes et bleue” est très variable d’une région à l’autre, la biodiversité marine et reste encore largement méconnue pour de nombreux groupes ...

→ le taux de territoires en protection forte stagne en deçà de 2 % ; **l’objectif européen d’atteindre 10 % du territoire en protection effectivement forte, avec 30% du territoire au total protégé, est illusoire sans les moyens humains et réglementaires nécessaires ;**

→ **les engagements européens de la France avec le réseau Natura 2 000 ne sont pas respectés,** parmi les indicateurs symptomatiques : seuls 20 % des habitats sont en bon état de conservation ;

→ **les engagements de la France relatifs au bon état écologique des eaux de la directive cadre sur l’eau (DCE), ne sont pas tenus,** loin s’en faut ; le doute s’installe sérieusement sur notre capacité à se conformer à ce texte européen pourtant impératif ;

→ **la plupart des objectifs définis pour 2020 concernant les engagements de la France relatifs au bon état écologique des eaux marines, de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) ne sont pas atteints,** ou n’ont même pas pu être évalués ;

→ **la création d’un réseau écologique « trame verte est bleue », qui a été transférée aux régions, est englué dans des schémas régionaux « SRADDET » inopérants,** faute de méthodologie nationale harmonisées, **les cartographies ne sont pas cohérentes d’une région à l’autre,** voire incohérentes à l’intérieur de plusieurs régions fusionnées en 2016 (ex : Grand-Est)

→ **la majeure partie des Forêts, publiques comme privées, sont sur-exploitées et livrées aux seuls objectifs de rentabilité financière ;** l’objectif dans la SNB 3 de désigner 10% de forêts domaniales en protection forte est illusoire dans le contexte de suppressions de postes à l’ONF et d’objectifs de rentabilité réaffirmés

→ **l’agriculture intensive gagne du terrain sous l’effet de la contrainte économique court-termiste, et la nouvelle PAC n’y changera rien ;** les pollutions agricoles ne reculent pas, bien au contraire, comme on le voit avec la qualité de plus en plus dégradée de l’eau potable comme des cours d’eau. Le plan Écophyto, malgré des dizaines de millions d’euros engloutis chaque année, n’a toujours produit aucun résultat tangible en matière de réduction des toxiques phytosanitaires ;

→ **les effectifs de la police et de l’administration de l’environnement à l’OFB, en DREAL comme en DDT(-M), vis-à-vis de l’industrie (“installations classées”) et du BTP, de la pêche industrielle et des activités agricoles intensives... sont très largement insuffisants dans les territoires pour prévenir et contrer les atteintes à l’environnement qui se multiplient de la part de certains acteurs économiques.** L’“auto-contrôle”, le “devoir de vigilance” des grandes entreprises sur leurs sous-traitants, ou encore la “confiance dans la responsabilité des entrepreneurs” prônée par leurs organisations, ne fonctionnent pas

3/ Les CAUSES de l'ÉCHEC des DEUX STRATEGIES de la BIODIVERSITE précédentes

→ Dans son avis du 8 avril 2021, le Comité National de la Biodiversité tranchait : **la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2011-2021 est un échec. Le CNB pointe le manque de moyens humains des administrations publiques (État, établissements publics nationaux, collectivités territoriales)**. Idem de la part des parlementaires, dont les rapports annuels sur les emplois du programme budgétaire « Eau et Biodiversité » tirent les mêmes conclusions.

Ce constat navrant vaut également pour le bilan de l'application de la loi "Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages" de 2016.

→ **Ce constat d'échec est bien visible partout au Ministère de la Transition Écologique (MTE)**, les services et les agents sont à bout de souffle, que ce soit dans l'administration centrale, dans les directions régionales et départementales (DREAL et DDT(M)), ou dans le nouvel Office Français de la Biodiversité créé à marche forcée en 2020, par fusion de l'AFB et de l'ONCFS. **Même constat très alarmant pour l'Office National des Forêts (ONF)**, établissement public sous double tutelle Ministère de l'Agriculture / MTE qui a été amputé de la moitié de ses effectifs en 40 ans.

Les Services publics en charge de la Biodiversité, de l'Eau et des Forêts sont affaiblis par 10 ans d'austérité et de restructurations.

Depuis le début du quinquennat de M. Macron, des centaines d'emplois ont été supprimés dans les services et établissements chargés de la biodiversité et de l'eau du MTE

Avec le dernier Contrat de plan Etat / ONF, le rôle social et écologique de la Forêt publique reste sacrifié sur l'autel de la rentabilité, et ce désengagement de l'État rend plus qu'utopique une sylviculture qui préserverait notre biodiversité forestière et permettrait une adaptation durable de nos forêts publiques au réchauffement climatique.

La loi 3D-S (décentralisation - différenciation - déconcentration – simplification), va achever de dévitaliser le Ministère chargé de l'Écologie, en transférant aux régions le pilotage des politiques concernant la biodiversité et la gestion des sites Natura 2 000, alors que l'échec des politiques de biodiversité est avéré, y compris celles déjà transférées aux régions (Trame Verte et Bleue)

L'« interministérialité » que prône le gouvernement consiste à renforcer le pouvoir des préfets sur les DREAL, les Agences de l'Eau et l'OFB, et en la mise sous tutelle du Ministère de l'Intérieur des directions départementales des territoires - et de la mer (DDT-M).

→ **Au final, cet affaiblissement des services de l'état en charge de la transition écologique, a affecté la capacité de l'Etat à faire respecter la réglementation environnementale.**

La CGT chiffre à 25% les baisses d'effectifs depuis 2012, soit plus de 25 000 postes supprimés !

Loin des beaux discours de façade, cet affaiblissement permet à l'agriculture et à la pêche intensives, aux industries, à la grande distribution, aux aménageurs ... de poursuivre en toute impunité, le modèle économique destructeur, tourné vers le profit financier immédiat et basé sur la sur-exploitation de toutes les ressources naturelles.

4/ La SNB 3 proposée : en marche vers un nouvel ECHEC pour 2030

Les délais imposés aux membres du CNTE, ne permettent pas d'examiner correctement les documents transmis, en particulier le document " Descriptif des mesures", la version encore incomplète datée du 31/01/2022 n'a été transmise aux membres du CNTE que le 4 février, pour un groupe de travail du CNTE le 14 février, s'agissant d'une stratégie censée être mise en oeuvre jusque 2030. Nous ne disposons pas des travaux du CNML, du CNB et du CESE, qui se déroulent dans les mêmes conditions déplorable.

Une analyse rapide permet néanmoins d'établir que le projet de SNB 3 ne répond absolument pas, au défi posé par la destruction et la dégradation rapide des écosystèmes.

→ Quel FINANCEMENT des politiques de Biodiversité ?

Il est rappelé opportunément dans le détail des mesures fournies, les ambitions de la **stratégie de l'UE** en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, qui prévoit de consacrer au moins **20 milliards d'euros aux dépenses en faveur de la nature**, en mobilisant des financements privés et publics.

Dans toutes les mesures proposées par la SNB 3 (à l'exception de la certification BIO), les pilotes affichés sont à juste titre, les Ministères concernés, et dans la majorité des cas le MTE, ce qui démontre la nécessité de renforcer ces services.

Pour autant, les budgets relevant de l'Etat et de ses opérateurs pour la mise en oeuvre de la SNB, seront-ils "retracés" à la hauteur des besoins ?

La formulation et les mesures des deux objectifs de la SNB 3, 13 « Améliorer la pertinence des instruments budgétaires et fiscaux existants » et 14 « Faciliter la contribution financière des acteurs privés »... s'avèrent extrêmement prudentes, probablement après arbitrage interministériel.

Elles ne comportent ainsi ni garantie, ni engagement que les moyens seront au rendez vous. Comme lors de l'adoption de la Stratégie nationale Aires protégées, les réponses aux questions des moyens supplémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de la SNB 3 sont repoussées, alors que c'est bien le gouvernement et le Parlement issus des élections législatives qui devront résoudre ou non la question des moyens.

Ainsi un rapport du gouvernement doit dresser un état des lieux des dépenses et recettes des politiques Eau et Biodiversité et proposer une évaluation des moyens financiers (recettes et dépenses de la SNB) en visant à répondre aux « engagements européens et internationaux. Il proposera des réponses budgétaires et fiscales »...

Il est regrettable que ni une première évaluation de l'impact des coûts de mise en application de la SNB 3 pour l'Etat, les collectivités locales et les entreprises, ni la quantification des moyens supplémentaires, ne soient insérées dans la SNB 3... Sauf le seul rappel de l'estimation datée (2016) et partiel (hors milieux aquatiques et Outre Mer) du rapport CGEDD M. Lavarde : c'est à dire 200 millions/an de besoins additionnels (dont 50 pour la TVB et 36 pour le milieu marin).

La mesure 13-1 doit définir des modalités de financement des politiques publiques de biodiversité et renforcer la mise en oeuvre du principe pollueur payeur... Mais on reste à trois « pistes » : fiscalité de la possession ou restauration du capital naturel, incitation à éviter l'artificialisation, encouragement aux obligations réelles environnementales... Sans direction affirmée !

La mesure 13-2 doit clarifier et adapter les modalités et responsabilités de mise en oeuvre des financements dédiés à la biodiversité. Mais la prudence demeure... jusqu'en dans la formulation des objectifs :

« Retracer selon une trajectoire pluriannuelle les budgets Etat et ses opérateurs d'application de la SNB 3 dans la prochaine loi de programmation des finances publiques ».

Le « retraçage » vaut-il programmation des crédits budgétaires supplémentaires ?

Les autres pans ne sont pas plus créateurs : *« dialogue avec les collectivités locales pour estimer les ressources utilisables par ces collectivités et objectiver les effets de la SNB sur les coûts pour elles ».*

Il n'y a aucun engagement de créer des ressources nouvelles affectées aux collectivités locales, qui se voient confier des responsabilités croissantes en matière de biodiversité, sans nouveaux moyens dédiés .. Pour préciser les rôles respectifs de l'Etat et de ses opérateurs dans le financement des actions Biodiversité, on prévoit *« d'adapter le cas échéant les recettes fiscales et dépenses des opérateurs, ainsi que leur financement »*, mais sans direction précise...

Même chose s'agissant d'*« articuler »* la préparation du 12ème programme des Agences de l'eau (2025-2030) avec les objectifs de la SNB... Cela ne dit rien des besoins supplémentaires pour tenir les objectifs de la DCE, mettre à plat les assiettes de redevances eau, les capacités contributives et la réalité des pressions, l'application des plans de protection des zones humides, de reconquête de la continuité écologique des cours d'eau...

Les ressources en faveur de la biodiversité, prélevées sur les Agences sont financées à 80 % par les consommations domestiques de l'eau (ménages et petites entreprises). Cela est injuste socialement, car sans rapport avec les capacités contributives des ménages ou des petites entreprises, anormal, car le financement des opérateurs de l'Etat en faveur des actions Biodiversité terrestre, aquatique et marine, doit reposer majoritairement sur des dotations budgétaires des crédits de l'Etat de son budget général (si la Biodiversité est bien une priorité publique). Cette situation s'avère également périlleuse en amputant d'autant le financement des actions nécessaires de qualité des milieux aquatiques de la directive cadre sur l'eau (DCE), les dépenses des 6 Agences de l'eau étant " plafonnées ", et sans respect de la disposition de la DCE prescrivant que le produit des redevances eau doit être utilisé aux interventions sur les milieux aquatiques. Enfin ce financement n'est pas efficace, l'assiette actuelle des redevances et leur produit n'étant pas représentative des atteintes aux habitats (faune, flore) composant la biodiversité.

La mesure 13-3 sur les dépenses publiques dommageables à la Biodiversité, évoque leur *« réduction, voire leur suppression »*, mais ne précisent ni leur désignation, ni les échéances visées...

Enfin la mesure 13-4 prévoit d'identifier les dépenses/recettes de Biodiversité dans les budgets Etat, voire des collectivités locales, sans échéance ou obligation... Deux ans après le premier budget prétendument "vert" de l'Etat, c'est bien timide.

Concernant l'orientation de « Faciliter la contribution des acteurs privés », les mesures 14-1 à 14-5, ne sont pas à la hauteur de la mobilisation impérative pour rompre avec des pratiques économiques dommageables à la biodiversité. Les investissements nécessaires des entreprises des secteurs industriels, des services, de la construction et du BTP, des industries agroalimentaires et des exploitations agricoles, avec des circuits courts et des analyses de cycle de vie de leurs approvisionnement amont et de leur distribution aval ne sont pas organisés.

Outre la systématisation du « reporting » des portefeuilles financiers en lien avec la taxonomie européenne de 2020 et ses applications, la mesure 14-1 se limite à « étudier » l'évolution des produits d'épargne

La mesure 14-2 relancerait la promotion du mécénat Nature des entreprises, financé par les réductions d'impôts de l'article 238 bis du CGI institué il y a longtemps, mais sans évaluer son coût / efficacité pour l'intérêt général

La mesure 14-3 relancerait la promotion du label bas carbone volontaire créé en 2018, en prévoyant de rédiger des méthodes de certification des réductions liées aux écosystèmes pour délivrer des crédits carbone, ou dans le cas des réductions ne faisant pas appel aux systèmes naturels, de relever l'ambition des co-bénéfices avec la Biodiversité mais seulement... « *dans la mesure du possible* ». **On est loin de l'impératif de cohérence entre les actions en faveur du Climat et Biodiversité des filières économiques pointé par le rapport conjoint GIEC/IPBES.**

La mesure 14-4 prévoit que la France proposera avant 2030 une révision de la norme comptable internationale pour intégrer le capital naturel. Pour que cela entre en vigueur avant la fin de la décennie du cadre mondial Biodiversité de la COP 15, il faut que la France et l'Union européenne le propose dès 2022 aux autres pays.

Enfin la mesure 14-5 prévoit de coordonner à l'échelle régionale les organismes de financements publics de la Biodiversité, afin « d'optimiser » l'articulation des financements... Ici encore on parle d'optimiser, et non d'organiser la réponse aux besoins des territoires en résorbant les décalages objectifs/moyens, aussi bien en dépenses d'investissements, que de fonctionnement annuel, trop souvent négligés...

Qui va être le principal financeur à l'avenir, et décider de la politique de biodiversité, entre l'état, la région et les "acteurs privés" ?

Quelles actions seront financées, quand, par qui ?

Quelle fiscalité en faveur de la biodiversité ?

La "stratégie" nationale proposée n'offre aucune vision stratégique.

→ ABSENCE de STRATEGIE de Connaissance de la Biodiversité dans la SNB 3

Il est évident que pour préserver et restaurer la "biodiversité", il faut renforcer les connaissances scientifiques, très lacunaires sur de nombreux groupes ou milieux importants (ex : fonds marins, Insectes etc ...), il faut disposer d'une cartographie de la végétation, des habitats, de la répartition d'un nombre suffisant d'espèces ou groupes d'espèces animales et végétales, indicatrices de l'état de la "biodiversité" à l'échelle nationale.

C'est indispensable pour mesurer l'évolution des populations, la modification ou la destruction des milieux de ces espèces, les changements liés au réchauffement climatique (espèces exotiques, changements d'habitats)... ne serais-ce que pour remplir les engagements européens de la France au titre des 2 directives Natura 2000.

Cela demande de d'intensifier les efforts pour financer et fédérer, les structures scientifiques et naturalistes toutes disciplines confondues. Cela demande de développer les outils cartographiques et informatiques, afin d'aboutir à une base de donnée cartographique "faune-flore-habitats" enfin aboutie, de retracer l'évolution dans le temps des espèces et habitats pour évaluer et contrer, la perte de biodiversité.

Ce n'est qu'avec de telles données agrégées et consolidées, qu'on pourra établir rapidement d'ici 2030, une cartographie des aires protégées "10%/30%" et "Trame Verte et Bleue", complétée, cohérente sur l'ensemble du territoire national, et utilisable par tous les acteurs publics et privés

Il est totalement inadmissible que cette SNB ne contienne aucun axe dédié à l'indispensable renforcement de la connaissance et de la recherche, ni aucune mesure en dehors de la 1,2 "connaître et protéger les milieux marins" qui ne concerne que la "stratégie de connaissance des grands fonds marins" en oubliant tout le reste de la biodiversité maritime et côtière !

Les autres mesures de connaissance, sont éparpillées dans le catalogue "SNB 3", sans aucune vision globale, ici une stratégie "connaissance des sols", plus loin une "base de connaissance sur la biodiversité dans les milieux agricoles", là un vague inventaire des forêts primaires/subnaturelles basée sur "l'identification des initiatives existantes", ensuite l'identification des les "points noirs" (sic) de la TVB ... A la mesure 8,4 il est évoqué la "Contribution à la connaissance scientifique des milieux de prairies par cartographies, inventaires et protocoles de sciences participatives" ... uniquement sur les prairies aéroportuaires !

En fait, c'est l'ABC (atlas de la biodiversité communale) qui est institué dans la SNB 3 en "référence de qualité" pour fournir les bases de connaissances sur la biodiversité !

Pas une seule mention de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, une seule mention de l'ONB ... malgré tous les travaux scientifiques centralisés depuis plus de 30 ans par les Ministères en charge de l'écologie et le Museum National d'Histoire Naturelle, **pas une seule mention du zonage de référence ZNIEFF** qui découle de ces travaux et qui nécessite d'être actualisé en continu.

Pas une seule mention de du SINP, la base de donnée nationale "Système d'Information Nature et Paysage", prévu pour centraliser toutes les données biodiversité produites jusqu'ici.

La SNB 3 devrait en premier lieu se baser sur un programme de consolidation scientifique des programmes et connaissances existants : au contraire elle se base sur un "Atlas communal", qui ne couvre qu'une partie mineur du territoire, et renvoie la connaissance de la biodiversité à une échelle complètement biaisée scientifiquement.

La SNB 3 semble destinée à enterrer plus de 30 ans de coordination des travaux scientifiques par les ministères et le MNHN. S'agit-il d'une volonté délibérée de ses rédacteurs ?

→ *La mesure-phare, l'établissement d'un réseau écologique d'aires protégées à 30% dont 10% de protection strict, est impossible à mettre en oeuvre sans renforcer la connaissance nationale de la biodiversité, et les moyens humains et financiers nécessaires.*

Etablir un réseau d'aires protégées à hauteur de 30% du territoire, dont 10% de protection strictes, est bien une mesure prioritaire à mettre en place pour une politique efficace de biodiversité.

La base indispensable en est la poursuite et le renforcement de la connaissance de la Biodiversité et de son évolution, en superposant, réactualisant et mettant en cohérence les différents zonages : Inventaire du Patrimoine Naturel (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues variables d'une région à l'autre, Natura 2000, Aires protégées, Parcs nationaux et régionaux, et tous les zonages écologiques maritimes, des eaux de surfaces, agricoles, forestiers ...

Etablir des aires protégées demande ensuite d'immenses efforts pour associer tous les acteurs locaux, puis pour mettre en oeuvre toutes les mesures concrètes de gestion dans ces aires. Les agents du Ministère en charge de l'Écologie en régions et en département sont habilités, formés et aguerris à ces exercices, mais sont en nombre très insuffisants au regard de l'ampleur de la tâche.

Un réseau écologique d'aires protégées à 10%/30% sérieux ne pourra être établi qu'avec une volonté politique forte de l'Etat, traduite sur le terrain par des fonctionnaires d'Etat, à l'abri des pressions politiques et économiques locales, en nombre suffisant (soit plusieurs centaines de recrutements nécessaires)

→ *Absence de stratégie de préservation et de reconquête de la biodiversité*

Pour une politique efficace de biodiversité, il faut d'abord faire respecter les réglementations environnementales sur le terrain, qu'on soit en aire "protégée" ou non.

Cela demande de renforcer tous les effectifs des polices et administrations de l'environnement : OFB, Direction Régionales du ministère de l'écologie et DDT-M (inspection des installations classées, polices administratives, inspection des sites classés, réglementation Natura 2000 et espèces protégées), et collectivités en complément et non en concurrence des services de l'Etat. Ceci en toute indépendance des pouvoirs politiques (Préfets, élus) et des pressions économiques.

Cela demande de renforcer la planification environnementale, et donc de rendre les "SRADDET" opérants, lisibles et accessibles, ce qui ne sera possible qu'en établissant le réseau écologique 10%/30% en cohérence avec les différentes TVB régionales, et en renforçant les effectifs dédiés dans les services de l'Etat et dans les collectivités.

Toutes les mesures contenues dans le catalogue d'objectifs, mesures insuffisantes, non quantifiées et très vaguement décrites dans ce projet de SNB 3, ne peuvent être mises en oeuvre qu'en complétant la stratégie avec un objectif "connaissance" à part entière, avec une politique volontariste, basée sur des services des ministères et des collectivités renforcés, et sur une politique financière et fiscale permettant d'atteindre des objectifs, qui restent à préciser, quantifier et temporaliser.

5/ les 4 PROPOSITIONS de la CGT pour une SNB 3 VRAIMENT EFFICACE

Si on veut éviter dans un avenir proche, des crises écologiques, sanitaires, humanitaires ... de plus en plus graves, il est indispensable de mettre en oeuvre, immédiatement, une politique ambitieuse de préservation et de restauration des Ecosystèmes marins et terrestres; dans le cadre d'une véritable transition écologique et sociale, conciliant les enjeux "climat" et "biodiversité". C'est le sens des 5 propositions suivantes que la CGT met au débat national à l'occasion de la SNB 3 :

Proposition CGT 1 : CONSOLIDER la CONNAISSANCE de la BIODIVERSITE, son harmonisation nationale et son accessibilité.

La CGT exige, qu'un objectif entier et prioritaire soit ajouté en première position de l'Axe 1 " Des écosystèmes connus, (ajout demandé par la CGT) protégés, restaurés et résilients"

Proposition de libellé d'Objectif 1 à ajouter :

Développement et harmonisation nationale de la connaissance scientifique des habitats marins et terrestres, de la faune et de la flore, et de leur évolution.

Détail des mesures proposées par la CGT pour ce nouvel objectif :

La cartographie et la base de données nationale INPN centralisée par le Museum National d'Histoire Naturelle et le Ministère de l'Ecologie depuis plus de 30 ans, reste largement en deça des besoins, faute d'investissements suffisant par les gouvernement successifs, de même que l'Observatoire National de la Biodiversité et que le Système d'Information Nature et Paysages qui restent inachevés.

La France ne dispose pas d'une cartographie de la végétation à l'échelle nationale, la connaissance des "trames vertes et bleue" est très variable d'une région à l'autre.

Un programme scientifique national d'approfondissement de la connaissance de la biodiversité, basé sur les technologie les plus avancées, fédérant les programmes, les structures et le réseau de scientifiques et naturalistes de toutes les disciplines concernées, permettrait de centraliser, de mettre à jour et de valoriser toutes les connaissances actuelles qui restent éparpillées entre de nombreux acteurs, et fragmentaires :

- finalisation du Système d'Inventaire National du Patrimoine, qui permettrait de centraliser toutes les données, publiques et privées dans une base de données unique, accélération du chantier "ONB".

- relance de la Cartographie nationale de la Végétation avec relance des programmes de connaissance par images satellitaires et aérienne, coordonné à une centralisation des cartographies disponibles, complété par des inventaires de terrain ciblés.
- poursuite et massification de l'Inventaire continu des ZNIEFF sur ces bases; complétés par des inventaires de terrain mobilisant le réseau scientifique
- établissement d'un cadre cartographique consolidé, sur la base de toutes les données cartographiques centralisées de référence dont les données IGN (notamment l'IFN) : établissement d'un réseau écologique national "10%/30%" cohérent avec les "Trames Vertes et Bleues"; homogène nationalement et à une échelle fine, qui servira de base pour la révision des cartographies "TVB" de l'ensemble des régions métropolitaines, sur Terre et en Mer.
- pour les milieux marins : augmenter les moyens pour la recherche publique de connaissance de la biodiversité, de son évolution et des pressions : IFREMER, SHOM notamment.
- mise à disposition de l'ensemble de la base de données cartographique ainsi constituée, sur un site national, unique pour l'ensemble des acteurs et des citoyens (avec sécurisation des données sensibles pour la protection des espèces et habitats).

Le programme proposé au débat public par la CGT, permettrait d'affiner, ou d'établir selon les cas, la répartition des espèces et des habitats sur le territoire national, et d'observer leur évolution dans le temps pour chacune des disciplines scientifiques étudiant les multiples facettes de la "biodiversité".

Cela offrirait **une base scientifique consolidée, indispensable pour l'efficacité et l'évaluation de la nouvelle stratégie nationale Biodiversité.**

Proposition CGT 2 : Accélérer l'établissement d'un réseau écologique national d'"aires protégées" à 10%/30% cohérent.

Le réseau envisagé d'aires protégées ne doit en aucun cas ajouter une couche au dénommé "mille-feuille" souvent décrié comme indigeste, des différents types de Réserves, parcs, sites Natura 2000, zones d'inventaires (ZNIEFF ...), Trames Vertes et Bleu régionales etc.

Au contraire, **il est temps d'établir un zonage du réseau écologique cohérent, sur la base des dispositifs existants, révisés par l'effort scientifique à fournir nationalement** (cf proposition CGT 1).

Le renforcement des connaissances scientifiques, permettrait d'accélérer la cartographie puis la désignation des zones protégées strictes ("10%") et non strictes ("30%") et ainsi **d'établir un réseau écologique national d'aires protégées; auquel devront se conformer les TVB régionales, cohérent de l'échelle locale à l'échelle nationale.**

Centralisée dans une base de données cartographique précise, et disponible pour tous les acteurs, le réseau écologique et la base de donnée nationale, permettraient ainsi des politiques publiques efficaces en faveur de la biodiversité.

Exemple : on peut développer les énergies renouvelables sans impacter les milieux naturels, à condition d'éviter d'impacter directement les zones à enjeu "biodiversité", et de les fragmentant en séparant les réservoirs de biodiversité, par de nouvelles implantations de parcs d'ENR.

Proposition CGT 3 : ≈ 20 milliards d'investissement annuel pour la biodiversité, un développement indispensable des services publics de la transition écologiques et de tous les emplois nécessaires.

→ La CGT exige les financements à la hauteur des enjeux contemporains, de l'ordre de 20 milliards d'euros par an pour la préservation de la biodiversité et 30 milliards pour le climat, permettant les créations d'emplois nécessaires pour mettre en oeuvre une politique ambitieuse et efficace. Ces créations d'emplois offriraient une perspective enthousiasmante d'emploi pour les jeunes débutant leur carrière et pour tous les salariés qui devraient entamer une reconversion professionnelle du fait de la décroissance d'activités rendue nécessaire par la transition écologique.

→ Renforcer les Ministères en Charge de la Transition Ecologique, et leurs opérateurs :

Les réglementations existantes doivent être renforcées, appliquées et respectées, l'éducation à l'environnement doit être développée de la maternelle au niveau supérieur, les efforts de connaissance doivent s'intensifier et une planification écologique en réponse aux crises contemporaines doit être établie : cela passe par le **renforcement des services de l'Etat à hauteur de plusieurs milliers d'emplois statutaires**, non seulement des **ministères en charge de la Transition Ecologique**, mais aussi de tous les ministères concernés : **Agriculture/Alimentation/ Forêt, Mer , Education Nationale/ Enseignement Supérieur / Recherche, Finances et Justice.**

Concernant le Ministère de la Transition Ecologique la loi de programmation financière devra augmenter les crédits du programme 113 "Eau et Biodiversité" suivant une trajectoire permettant des recrutements pluriannuels des effectifs nécessaires à l'accomplissement de la SNB 3 pour le Ministère (Administration centrale et Services déconcentrés) et ses opérateurs : l'OFB, les 11 Parcs nationaux, l'iGN, le CEREMA notamment.

Il faut revenir sur la " débudgétisation " opérée en 2018, consistant à financer l'OFB et les 11 Parcs nationaux, par un prélèvement sur les seules ressources des 6 Agences de l'eau, à la place de crédits budgétaires du programme 113 Eau et Biodiversité de la mission Ecologie.

L'Office National des Forêts, doit sortir de la logique d'équilibre budgétaire et d'austérité à l'oeuvre, au détriment du rôle écologique capital de l'Office. **L'ONF doit à nouveau bénéficier du financement direct de l'Etat, afin de permettre une politique forestière dans les forêts publiques, en faveur de la Biodiversité, de l'Eau et du Climat.**

Tous les ministères concernés par les thématiques de la biodiversité (Agriculture/Alimentation/ Forêt, Mer , Education Nationale/ Enseignement Supérieur / Recherche, Finances et Justice), doivent être dotés des moyens suffisants pour développer les politiques "biodiversité" qui leur incombent, de même que leurs établissements publics (IFREMER, INRAE ...)

→ Renforcer les collectivités territoriales

La répartition des missions entre Etat et Collectivités, doit être précisé dans le cadre de l'application de la loi 3D-S à venir.

Cette loi ne doit en aucun cas être le prétexte à un affaiblissement du rôle central, indispensable du Ministère de l'Ecologie, garant du respect d'une réglementation environnementale et des engagements internationaux de la France qui sont à renforcer, moteur d'une politique efficace et appliquée de façon homogène sur tout le territoire de la République.

Bien entendu, dans ce cadre **le rôle, les missions et les moyens des collectivités dans les politiques de biodiversité, doivent être impérativement renforcés**, la complémentarité, la synergie entre service de l'Etat et des collectivités reste à définir dans la SNB 3, pour augmenter l'efficacité des politiques qu'elle doit porter.

Le renforcement des services de l'Etat et des collectivités, permettraient ainsi de développer des politiques efficaces dans le cadre de la SNB3.

Cela permettrait de rendre la SNB3 opposable, juridiquement contraignante et de mettre en place, dans l'étude d'impact des lois, plans et programmes, une évaluation obligatoire de l'atteinte aux objectifs de la biodiversité des mesures prévues

→ **Permettre tous les investissements humains et matériels nécessaires dans le secteur associatif et privé**

Comme le soulignent le GIEC et l'IPBES, l'heure est à la remise en cause du modèle consumériste, et à une transformation profonde de tous les domaines structurants notre société : agriculture, industrie, transports, énergie ...

Les financements pour la Biodiversité, sont donc à poursuivre au bénéfice des entreprises publiques et privées, pour assurer une conversion rapide du modèle d'agriculture et de pêche intensifs nuisibles aux écosystèmes, les investissements nécessaires à la mutation écologique de l'industrie, de l'énergie, des transports ... au bénéfice de la préservation de la biodiversité et du climat. Ces financements permettraient aussi de **développer l'emploi consulaire** (chambres d'agriculture, des métiers, de la propriété forestière ...) **et associatif** au service des politiques publiques de biodiversité : protection de la nature, recherche scientifique (naturalistes), éducation à l'environnement. Ils permettraient enfin de dégager les moyens nécessaires dans toute entreprise ou administration, à l'implication des salariés sur les questions environnementales.

Tous les emplois créés, permettraient d'offrir des perspectives de carrières motivantes, aux jeunes et aux salariés en reconversion du fait de la décroissance de leur secteur d'activité lié à la transition écologique.

Proposition CGT 4 : De nouveaux outils financiers nécessaires.

Il est primordial de travailler des propositions concernant la taxonomie et les critères de conditionnalité des aides publiques : par exemple , sur la définition des zones de compensation en cas de projet d'artificialisation des sols ou de déforestation ; du point de vue des financements et investissements publics, il faut cibler davantage certaines recettes (taxes, recettes d'exploitation...) avec des actions d'investissement en faveur de la préservation de la biodiversité.

Des fiscalité nouvelles, doivent être réfléchies pour dissuader les activités destructrices, et financer le BOP 113 et donc les politiques "eau et biodiversité" des ministères, de leurs établissements publics (OFB, ONF ...) et des collectivités.

Première exemple : **taxation des apports azotés sur les sols**, recommandée depuis une dizaine d'années par une série de rapports et d'avis, et toujours conditionnée dans la loi Climat et résilience d'août 2021 à une hypothétique taxation européenne. Le produit de cette redevance perçue dès 2023 sera affectée aux 6 Agences de l'eau et à l'OFB pour le financement des actions dans les bassins Outre mer. Il importe également de revoir les assiettes, les taux et produits attendus des redevances

actuelles des Agences de l'eau de manière à corriger le déséquilibre constaté entre la réalité des pressions sur les milieux aquatiques et les atteintes à leur qualité, et le poids excessif des contributions des ménages et petites entreprises au titre des consommations domestiques dans le total des produits. Cet exercice devra intégrer l'augmentation des moyens nécessaires au respect de tous les objectifs de la DCE et des aides urgentes aux Outre Mer pour la gestions des ressources.

Il est temps de décider la **création d'une taxe sur l'artificialisation des sols**, d'un montant suffisamment dissuasif et qui viendrait accompagner les actions des territoires pour le respect des trajectoires des objectifs de zéro artificialisation nette. Son produit pourrait être affecté pour moitié aux communes et intercommunalités, et pour moitié à l'OFB.

Les 4 propositions de la CGT, pour une SNB 3 portant une politique ambitieuse de préservation et de restauration des Ecosystèmes marins et terrestres; dans le cadre d'une véritable transition écologique et sociale, conciliant les enjeux "climat" et "biodiversité".

Proposition 1 : Développement et harmonisation nationale de la connaissance scientifique des habitats marins et terrestres, de la faune et de la flore, et de leur évolution

Proposition 2 : Accélérer l'établissement d'un réseau écologique national d'aires protégées à 10%/30% cohérent.

Proposition 3 : ≈ 20 milliards d'investissement annuel pour la biodiversité, un développement indispensable des services publics de la transition écologiques et de tous les emplois nécessaires.

Proposition 4 : De nouveaux outils financiers nécessaires.